

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Rapport de gestion
de l'exercice 2022**

Tables des matières

Rapport de gestion

Comité et organisation	1
Informations générales	1
Renseignements sur le bilan	2
Renseignements sur le compte d'exploitation	3

RAPPORT DE GESTION

I. Comité et organisation

Les membres du comité de l'IP exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2021

Comité	Représentation	
Morand Jacques	Président	Employeur
Pythoud Chantal	Membre	Employeur
Thürler Claude	Membre	Employeur
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur
Jaquet Murielle	Vice-présidente	Employé
Accarisi Vincent	Membre	Employé
Uldry Christophe	Membre	Employé
Simoes Carrinho Inês	Membre	Employé

Administration	
Girard Raoul	Administrateur
Vienne Nadine	Secrétaire

Commission de placement	
Wyssmueller Nicolas	Président
Accarisi Vincent	Vice-président
Jaquet Murielle	Membre
Thürler Claude	Membre

Le comité a tenu deux séances au cours de l'année 2022.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos mandataires, la commission de placements s'est réunie à trois reprises.

II. Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait initialement à 67.8 %.

A cause des mauvais rendements au cours de l'année 2022, les degrés de couvertures au 31.12.2022 sont de :

- article 44 OPP2 : 90.94 % (31.12.2021 : 100.20 %)
- propre aux assurés actifs : 83.94 % (31.12.2021 : 100.35 %)

Au 31 décembre 2022, la Caisse compte 657 assurés actifs, soit 10 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 9 unités, pour se situer à 251. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.61.

A fin 2022, le taux d'intérêt technique était de 1.72 %. À la suite du changement de bases techniques et étant donné que le taux d'intérêt technique de l'IP se situe au même niveau que le taux d'intérêt technique recommandé selon la dernière version de la DTA 4, la provision reste nulle au 31.12.2022.

III. Renseignements sur le bilan

Actifs

Avoirs en banques

Les liquidités au 31 décembre 2022 de CHF 5'097'612.34 sont dues à différentes rentrées financières de fin d'année qui n'ont pu être placées instantanément.

Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : plus-values sur cash et équivalents en CHF/devises CHF 49'238.00, moins-values sur obligations suisses CHF 1'365'169.00, moins-values sur obligations en monnaies étrangères CHF 5'420'847.00, moins-values sur actions suisses CHF 4'273'703.00, moins-values sur actions étrangères CHF 5'650'580.00, moins-values sur fonds de placements immobiliers CHF 1'319'710.00, moins-values sur placements alternatifs CHF 69'869.00 et plus-values sur placements en infrastructures CHF 308'343.00.

Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une plus-value globale de CHF 2'952'000.00 en 2022. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 43'930'000.00 soit le 27.3 % de nos actifs, en regard des 23.8 % à fin 2021. Ils ont dégagé une performance de 4.0 % pour 2022.

Compte de régularisation actifs

Au 31 décembre 2022, le solde du compte est de CHF 365'362.85.

Passifs

Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 22 assurés qui ont quitté la Caisse de pensions à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2023.

Compte de régularisation passifs

Au 31 décembre 2022, le solde du compte est de CHF 261'035.80.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Au passif du bilan figurent les capitaux de prévoyance CHF 168'310'918.05 et les provisions techniques CHF 5'747'946.85 dont les composantes doivent être évaluées en application de règles détaillées dans un règlement spécifique adopté par l'IP. Cette tâche est confiée à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à savoir déterminer les capitaux de prévoyance et évaluer les provisions techniques où le cumul de ces capitaux et provisions constitue le capital de prévoyance actuariel nécessaire soit CHF 174'058'864.90.

Réserve de fluctuation de valeur

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP). Ce dernier s'élève au 31 décembre 2022 à 90.94 %.

Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Il s'élève en l'occurrence à 9.06 %, respectivement à CHF 15'771'550.74.

IV. Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2022 par un excédent de charges de CHF 16'106'563.88 ce qui engendre un découvert final de CHF 15'771'550.74 une fois la réserve de fluctuation de valeur utilisée.

Cet excédent de charges de CHF 16'106'563.88 provient d'un résultat net négatif des placements de CHF 12'696'652.48, auquel il faut ajouter le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 3'134'798.70 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 275'112.70.

Produits

Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, représentent un total de CHF 8'286'577.10, auxquels viennent s'ajouter CHF 552'553.15 pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 235'000.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 9'074'130.25.

Prestations d'entrée

La Caisse de pensions a reçu 90 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés pour un montant total de CHF 6'277'392.65.

Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit de mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2022.

Charges

Rentes de retraite

Au cours de l'année 2022, la Caisse enregistre un total de 12 départs à la retraite, dont 10 anticipés avec le versement d'un pont pré-AVS. Au 31 décembre 2022, la Caisse compte 211 retraités. Les rentes annuelles versées en 2022 se montent à CHF 3'995'482.35, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 6'066.60 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant de CHF 4'001'548.95.

Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 28. Les rentes annuelles se montent à CHF 478'814.25, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 9'952.80 de rentes d'orphelins. Ce qui représente un montant total de CHF 488'767.05.

Rentes d'invalidité

A fin 2022, 10 assurés bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées en 2022 se montent à CHF 184'520.50.

Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital. En 2022, 7 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 973'942.30.

Prestations de sortie

Les assurés qui quittent définitivement la Suisse ou ceux qui s'établissent à leur compte peuvent bénéficier d'un remboursement en espèces de leur prestation de sortie. Une troisième condition pour recevoir la prestation de sortie, rarement rencontrée, se retrouve lorsque la prestation de sortie est inférieure au montant annuel des cotisations de l'assuré.

Rapport de gestion

Au cours de l'année 2022, 5 assurés ont reçu leur prestation de sortie en espèces. Par ailleurs, 99 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage. Les prestations de libre passage transférées ou payées en espèces représentent un total de CHF 7'515'708.45.

Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement permettent à l'assuré de prélever tout ou partie de son capital de prévoyance pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les prestations de retraite, proportionnellement au montant retiré.

Neuf assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2022 pour un montant total de CHF 772'488.00.

Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal.

En 2022, la Caisse a procédé à trois versements pour un montant total de CHF 421'557.30.

Prime de réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich compagnie d'assurances sur la vie SA. La prime pour l'année 2022 s'élève à CHF 36'450.95.

Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolvable. La contribution pour 2022 s'élève à CHF 40'314.45.

Résultat net des placements

Au 31 décembre 2022, le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente une perte nette totale de CHF 12'696'652.48. La Caisse de pensions a réalisé une performance brute globale négative de -7.18 %, respectivement -7.38 % nette (8.00 % en 2021).

Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés à l'UBS, la BCF, la BCV et le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse ainsi que les frais de gestion des immeubles payés à Gruyère Immo s'élèvent à CHF 762'201.19. Ils représentent 0.47 % de la fortune.

Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'année 2022 s'élève à CHF 262'554.20.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président


Jacques Morand

L'Administrateur


Raoul Girard